N071

Ville de Carros

Carros, le jeudi 29 février 2024

AFFICHÉ
04 MARS 2024
MAIRIE DE CARROS

ARRETE MUNICIPAL 14/24-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE FRESCOLINI
CONCOURS DE PETANQUE
LE SAMEDI 9 MARS 2024

Le maire de la commune de Carros,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;
Vu la demande de l'amicale bouliste plan de Carros en date du 15 janvier 2024 ;
Considérant que pour assurer le bon déroulement du concours de pétanque organisé par l'association ABP CARROS, il y a lieu de réglementer le stationnement sur **la place Frescolini le samedi 9 mars 2024.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur **l'intégralité** de la place Frescolini :
Le samedi 9 mars 2024 entre 6h30 et 23h

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant le début de l'événement.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

MAIRIE DE CARROS 06510